Dossier : ULC-S101-14
ULC-G5.2

Le 2 février 2015

BULLETIN D'INFORMATION 2015-01

Cinquième édition de la norme CAN/ULC-S101-14, Méthodes d'essai normalisées de résistance au feu pour les bâtiments et les matériaux de construction

Exigences en matière de restriction de charge quand spécifiée dans les assemblages résistants au feu

Remplacée - Reportez-vous au Bulletin d'information 2015-01A

Destinataires : Abonnés au service de certification d'ULC pour la norme CAN/ULC-S101-14, Méthodes d'essai normalisées de résistance au feu pour les bâtiments et les matériaux de construction, membres du Conseil consultatif d'ULC et autres parties intéressées

BXUVC- Fire Resistance Ratings
BYITC - Acoustical Materials
BYWRC - Adhesives
BZGUC - Air Terminal Units
BZJZC- Batts and Blankets
BZYWC- Caulking and Sealants
CABSC - Ceiling Firestop Flap Assemblies
CATXC -Coatings
CAVCC - Intumescent Coatings, Thin-Film
CAVNC - Mastic Coatings
CAWCC- Protective Coatings
CAWOC - Protective Coverings for Foamed Plastic
CAZCC - Accessories for Coatings
CAZTC - Concrete Blocks
CBXQC - Fibre Reinforcement and Concrete Additives
CBZZC - Factory-Assembled Exterior Wall Panels
CCETC - Fire Resistant Glazing Materials
CCJVC - Floor Access Doors
CCOXC - Floor-Topping Mixtures
CCQUC -Floor Mat Materials
CCVWC - Foamed Plastic
CDELC - Insulated Concrete Forms
CDETC - Insulation, Rigid Roof
CDHWC - Luminaires and Luminaire Assemblies Listed for Fire Resistance
CERZC - Mineral and Fibre Boards
CEYDC - Nonmetallic Plumbing System Components Listed for Fire Resistance
CEYYC - Outlet Boxes and Fittings Classified for Fire Resistance
CHIZC - Sheathing Materials
CHPXC - Spray-Applied Fire Resistive Material
CHWXC - Steel Floor Units
CIKVC - Steel Framing Members
CIYTC - Structural Cement-Fibre Units
CIZQC - Structural Concrete Fibre-Reinforced Composite Systems
CIZTC - Structural Components
CIZZC - Structural Insulated Panels
CJMRC - Units, Partition Panel
CJZZC -Vermiculite Aggregate
CKNXC -Wallboard
CLBVC - Wall and Partition Facings and Accessories

Le présent bulletin d'information est émis en réponse à diverses demandes adressées à ULC au sujet des effets associés à l'utilisation d'assemblages résistants au feu sans tenir compte des exigences en matière de restriction de charge quand spécifiée pour ces assemblages résistants au feu.

Les assemblages résistants au feu d'ULC sont publiés dans le répertoire de résistance au feu d'ULC.

Les assemblages résistants au feu d'ULC sont soumis à des essais conformément à la norme CAN/ULC-S101-14, Méthodes d'essai normalisées de résistance au feu pour les bâtiments et les matériaux de construction.

Le bulletin d'ULC publié le 14 juin 2006 fournit les raisons pour lesquelles une « restriction de charge » est imposée pour les assemblages résistants au feu d'ULC lorsqu'un assemblage soumis à un essai de résistance au feu est évalué sous une charge d'essai superposée déterminée selon les principes de calcul des contraintes admissibles par rapport aux principes de calcul aux états limites. Le présent bulletin d'information suit le même ordre d'idées que le bulletin d'ULC susmentionné. Il convient de noter

Laboratoires des assureurs du Canada Inc.
7, chemin Underwriters, Toronto (Ontario) M1R 3A9, Canada
Téléphone : 416 757-3611 / Télécopieur : 416 757-9540 / Web : ULC.ca

qu'une restriction de charge peut être prévue pour un assemblage résistant au feu d'ULC si l'essai de résistance au feu est effectué sous une charge d'essai superposée moins importante que la charge prévue complète, déterminée selon les principes de calcul aux états limites.

Normalement, pendant un essai de résistance au feu, la charge d'essai superposée est plus importante pour un assemblage évalué selon les principes de calcul aux états limites que pour un assemblage évalué selon les principes de calcul des contraintes admissibles.

Le présent bulletin d'information vise à préciser qu'un assemblage soumis à un essai de résistance au feu sous une charge prévue complète plus importante, déterminée selon les principes de calcul aux états limites, présentera une période de résistance au feu inférieure à celle d'un même assemblage soumis à un essai de résistance au feu sous une charge prévue complète moindre, déterminée selon les principes de calcul des contraintes admissibles. Par conséquent, les degrés de résistance au feu d'ULC sont uniquement applicables lorsque la restriction de charge est prise en compte.

L'information ci-dessus s'applique également aux assemblages résistants au feu cUL.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant les accréditations ULC, veuillez communiquer avec M. G. Abbas Nanji (Abbas.G.Nanji@ul.com) ou M. Ahmad F. Mangou (Ahmad.mangou@ul.com).

Cordialement,

Laboratoires des assureurs du Canada Inc.

Gunsimar Paintal
Gestionnaire régional – Accréditation et qualité
Responsable du programme de marque ULC

Laboratoires des assureurs du Canada Inc.

G. Abbas Nanji
Ingénieur principal
Matériaux et systèmes de construction

« Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise. »

Remplacée - Reportez-vous au Bulletin d'information 2015-01A

Laboratoires des assureurs du Canada Inc.
7, chemin Underwriters, Toronto (Ontario) M1R 3A9, Canada
Téléphone : 416 757-3611 / Télécopieur : 416 757-9540 / Web : ULC.ca